

Analyse du projet de Stratégie nationale bas-carbone 3 (SNBC 3)

I. Un document d'une grande qualité formelle, mais porteur d'hypothèses exigeantes

1. Un travail inédit par son niveau d'approfondissement du sujet

La SNBC 3 se distingue par un niveau de complétude et de granularité sans équivalent parmi les stratégies climatiques européennes. Elle couvre l'ensemble des secteurs émetteurs (transports, industrie, agriculture, bâtiments, déchets, usages des sols et forêts) et affiche des objectifs chiffrés, accompagnés d'un calendrier précis.

La trajectoire proposée repose sur trois piliers :

- une réduction rapide des émissions territoriales de gaz à effet de serre (inventaire national),
- une amélioration immédiate et significative des puits de carbone,
- une baisse des émissions importées (empreinte carbone Monde, représentant 51% de nos émissions totales) via une transformation des échanges commerciaux et industriels.

Ces objectifs témoignent d'une ambition climatique élevée, que le Céréomé partage.

2. Des hypothèses de rupture technologique et comportementale très optimistes

La trajectoire retenue suppose une accélération sans précédent du rythme de baisse des émissions : environ **-5 % par an sur la période 2024-2030**, puis **-7 % par an entre 2030 et 2050**. À titre de comparaison, sur la décennie 2010-2020, la baisse annuelle moyenne observée en France était inférieure à **2 %**, hors effets conjoncturels liés à la crise sanitaire.

Un tel rythme implique :

- une électrification massive des usages,
- une transformation profonde des comportements de mobilité, et de consommation ainsi que caractéristiques des bâtiments (logement et tertiaire) : des transformations structurelles simultanées et parfaitement coordonnées dans l'ensemble de l'économie.

Le Céréomé souligne que ces hypothèses relèvent davantage d'un scénario normatif que d'une trajectoire fondée sur des tendances observées.

Or, l'expérience des dix dernières années invite à la prudence.

Par exemple, la stagnation, puis la baisse, de la consommation d'électricité observée ces dernières années, malgré des politiques volontaristes d'électrification, illustre la difficulté à faire converger projections théoriques et réalités socio-économiques.

Le risque est ainsi réel de voir certaines hypothèses relever davantage d'une projection normative que d'une trajectoire effectivement atteignable.

II- L'opportunité d'un horizon ajusté et de points d'évaluation intermédiaires

Le Céréme estime qu'un ajustement du calendrier mérite d'être sérieusement étudié. Porter certains objectifs structurants à des horizons légèrement plus lointains (2060, voire 2070) resterait compatible avec les engagements internationaux de la France, tout en permettant :

- de sécuriser la faisabilité industrielle des trajectoires,
- de lisser les besoins d'investissement,
- d'introduire des points intermédiaires d'évaluation des résultats obtenus permettant d'ajuster les politiques publiques sur la base des résultats effectivement observés.

Sur des enjeux aussi concrets que l'effet sur les puits de carbone des nouveaux peuplements forestiers associés à l'objectif de boiser 200 000 ha de 2030 à 2039, puis 15 000 ha/ an au-delà, un tel report présenterait également un intérêt.

Cette approche pragmatique, déjà évoquée dans plusieurs travaux prospectifs de RTE, renforcerait la crédibilité globale de la stratégie.

III. Une cohérence encore insuffisante avec la PPE et les scénarios énergétiques de référence

1. Une articulation formelle, mais non substantielle, entre SNBC et PPE

Le projet de SNBC 3 progresse par rapport aux versions antérieures en déclinant un certain nombre d'objectifs à des horizons intermédiaires tels que 2035 cohérents avec ceux de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Cette convergence formelle constitue une avancée.

Toutefois, la cohérence réelle demeure incomplète. La SNBC et la PPE ne reposent pas explicitement sur un scénario énergétique de référence commun, intégrant à la fois les dimensions techniques, économiques et industrielles. Cette absence de socle partagé empêche tout véritable bouclage entre demande, offre, capacités pilotables et coûts complets du système.

2. Des modélisations 2050 insuffisamment transparentes

La SNBC 3 s'appuie, pour l'horizon 2050, sur des modélisations dont ni les hypothèses détaillées, ni les résultats consolidés ne sont accessibles.

Le Céréme recommande que ces modélisations :

- soient rendues publiques,
- fassent l'objet d'une expertise contradictoire,
- soient mises en cohérence avec les travaux prospectifs de RTE en cours d'actualisation.

II. Les angles morts sectoriels et énergétiques

1. Demande et offre d'électricité : un décalage persistant

Le projet de SNBC ne présente pas de trajectoire consolidée de consommation finale d'électricité à l'horizon 2050, sinon un objectif final de 800 TWh (p. 180) qui est inférieur à l'intégrale des modélisations présentées pour les quatre principaux secteurs.

Les scénarios du Céréme pour leur part estiment une demande électrique de **700 à 750 TWh en 2050**, incluant l'hydrogène.

Ce décalage fragilise la crédibilité du bouclage entre la demande finale d'énergie (consommation domestique) et l'offre selon les différents vecteurs pouvant servir cette demande, y compris l'électricité.

2. La sous-valorisation des énergies pilotables décarbonées

La SNBC 3 accorde une place centrale à l'électrification, mais sans tirer toutes les conséquences de la spécificité française : un mix électrique déjà largement décarboné, fondé sur des moyens pilotables.

Le Céréme considère que la stratégie bas-carbone gagnerait en robustesse en :

- affirmant clairement la priorité donnée aux énergies décarbonées pilotables (nucléaire, hydraulique, bioénergies),
- limitant le recours aux énergies intermittentes aux usages pour lesquels elles présentent une réelle valeur ajoutée,
- concentrant les ressources publiques sur la décarbonation des secteurs les plus émetteurs (industrie, transports, bâtiment), là où les gains climatiques sont maximaux.

III. Un angle mort environnemental :

Une Evaluation Environnementale Stratégique (EES), nécessité réglementaire s'agissant d'un Plan et programme au sens de la Directive 2001/42/CE du 27 juin 2001, a été présentée au Haut Conseil pour le Climat.

Cependant, ce document essentiel n'a pas été publié, et l'on ne connaît pas l'avis porté à son sujet par l'Autorité environnementale.

Une synthèse aurait pu utilement figurer en Annexe, afin de mesurer en quoi le scénario proposé correspond à un scénario de moindre regret au plan environnemental. Il serait en effet regrettable que, sous cet angle essentiel, ce document promeuve la décarbonation comme enjeu environnemental unique sans prendre en compte les autres enjeux environnementaux et en particulier ceux mentionnés à l'art. L 511-1 du code de l'environnement.

Conclusion

La SNBC 3 constitue une base de travail sérieuse et ambitieuse, mais elle repose sur des hypothèses structurelles particulièrement exigeantes et elle souffre d'une articulation encore imparfaite avec la politique énergétique nationale.

Le Céréme appelle à une révision pragmatique de la trajectoire proposée, fondée sur :

- une meilleure cohérence entre SNBC, PPE, et autres Plans et Programmes relevant de la Directive 2003/35/CE,
- une transparence accrue des modélisations,
- une hiérarchisation claire des priorités d'investissement,

- et une reconnaissance explicite du rôle central des énergies décarbonées pilotables dans la réussite de la transition climatique française.

Une telle approche permettrait de concilier ambition climatique, soutenabilité économique et acceptabilité sociale, conditions indispensables à la réussite d'une stratégie bas-carbone sur le temps long.